

DEC162603DR10

Décision portant nomination de M. Christophe LEFEVRE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg et nommant M. Stefan Haacke en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection (niveau 2) dans le secteur industrie/recherche option « *sources radioactives scellées* » (*sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateurs de particules*) délivré à M Christophe LEFEVRE le 20/03/2014 par l'IPHC ;

Vu l'avis de l'instance de concertation de l'UMR7504-IPCMS du 04/12/2014 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Christophe LEFEVRE, chargé de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20/03/2014.

Article 2 : Missions

M. Christophe LEFEVRE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Christophe LEFEVRE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 13 janvier 2017

Le directeur de l'unité
Stefan Haacke


Stefan HAACKE
Directeur
de l'IPCMS

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional


Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de l'Université de Strasbourg


Michel DENEKEN